



recensement agricole 2010

Une publication de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

## L'élevage ovin

### Succession : une question souvent sans réponse

**Classé au 3<sup>e</sup> rang des régions ovines françaises pour son nombre de brebis mères nourrices, Poitou-Charentes confirme en 2010 sa place dans la production nationale.**

**Présent sur l'ensemble de la région Poitou-Charentes, l'élevage ovin se recentre sur les zones historiques où les troupeaux se sont agrandis au cours des dix dernières années.**

**Pour une majorité d'éleveurs, leur succession ou la reprise de leur exploitation reste souvent une question sans réponse.**

En 2010, Poitou-Charentes comptait 441 100 brebis mères nourrices dans un peu plus de 3 300 exploitations. La région se positionne au 7<sup>e</sup> rang en nombre d'exploitations mais au 3<sup>e</sup> rang en nombre de brebis mères. Elle pèse ainsi pour 11 % du troupeau national.

Midi-Pyrénées et Provence-Alpes-Côte d'Azur restent les deux premières régions françaises d'élevage ovin avec, respectivement, 16 % et 14 % du troupeau national de brebis mères.

L'élevage ovin a toujours été présent sur la totalité du territoire de la région avec toutefois, une prédominance marquée dans le département de la Vienne. En 1970, une brebis mère sur deux était élevée dans ce département.

Depuis, la production s'est recentrée sur la Vienne et les Deux-Sèvres et plus spécifiquement sur trois régions agricoles : les Confins granitiques du sud Vienne et du nord Charente, la Gâtine et le Bocage en Deux-Sèvres. Ces deux départements pèsent désormais, respectivement 45 % et 40 % du troupeau régional, la Charente 14 % et la Charente-Maritime 2 %.

Le département de la Haute-Vienne reste le premier département français pour son troupeau de brebis mères avec 6,2 % des effectifs nationaux. La Vienne et les Deux-Sèvres suivent en 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> position avec 4,7 % et 4,2 %.

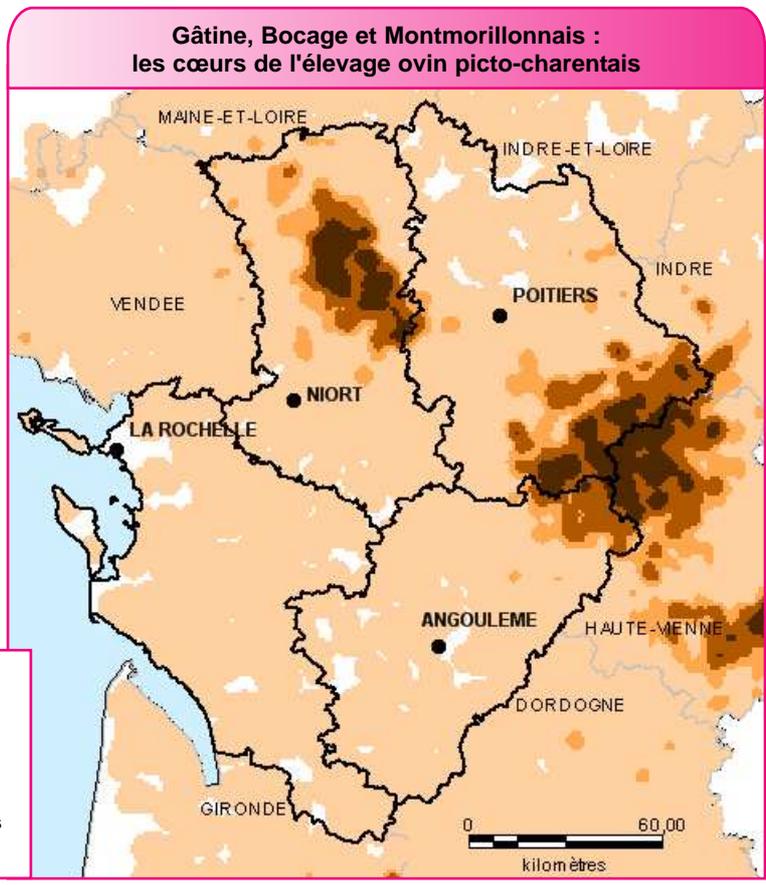
Depuis 2000, une exploitation picto-charentaise sur deux élevant des moutons a disparu, soit 28 % des effectifs de brebis mères en moins. Le département de la Charente est le plus touché par ce recul de l'élevage ovin. Il a perdu 53 % de ses exploitations et 38 % de ses effectifs au cours des 10 dernières années.

### Concentration des cheptels dans les zones historiques d'élevage

Comme pour l'ensemble des productions d'élevage, les tailles de troupeaux ovins ont fortement progressé au cours des dix dernières années.

Aujourd'hui, la taille moyenne régionale des troupeaux est de 133 têtes, 35 de plus qu'en 2000, juste derrière la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, où l'effectif moyen est de 314 brebis.

9 brebis sur 10 sont élevées par des exploitations picto-charentaises de plus de 100 têtes, 1 sur 4 par des exploitations de plus de 500 têtes qui comptent pour 5 % seulement du total des exploitations. En 2000, seuls 2,6 % des exploitations détenaient plus de 500 têtes soit 18 % des effectifs. Ce sont les exploitations de 250 à 500 brebis qui détiennent la plus grande partie des effectifs (41 %).



**Note de méthode :**  
Carte obtenue par lissage géographique.  
Le rayon de lissage est ici de 5 km. La méthode de lissage utilise la fonction Biweight. Chaque donnée lissée est représentée par un aplatissement de couleur sur un carroyage de 1 km de côté.

**Densité de brebis mères par km² de territoire**

- 120 ou plus
- de 60 à moins de 120
- de 30 à moins de 60
- Moins de 30 brebis mères nourrices

Malgré tout, l'élevage ovin reste encore très souvent soit une activité annexe de l'exploitation, soit un petit élevage familial.

Ainsi, en 2010, 50 % des exploitations détiennent un troupeau de moins de 50 brebis (6 % du troupeau régional). En 2000, ces structures représentaient 62 % des exploitations pour 9 % du nombre de têtes. Ces exploitations sont présentes sur la totalité du territoire régional mais elles représentent en Charente et Charente-Maritime respectivement 66 % des exploitations pour 11 % des effectifs de brebis mères et 83 % des exploitations pour 29 % des effectifs.

A l'opposé, 56 % des plus grands troupeaux, 500 brebis ou plus, se localisent essentiellement dans le sud Vienne.

Depuis 2000, la dimension économique des exploitations a évolué de concert avec l'augmentation de la taille des troupeaux. Les grandes exploitations (plus de 100 000 euros de production brute standard, PBS) sont celles qui ont le plus progressé ces dix dernières années. Elles représentent aujourd'hui 24 % des exploitations contre 17 % en 2000 et 41 % du cheptel contre 31 %.

En 2010, 44 % des exploitations ovines sont des petites exploitations (moins de 25 000 euros de PBS) mais elles ne représentent que 9 % du troupeau ovin. Elles comptaient en 2000 pour 49 % des exploitations, soit 12 % du cheptel.

### Les élevages familiaux encore nombreux en 2010

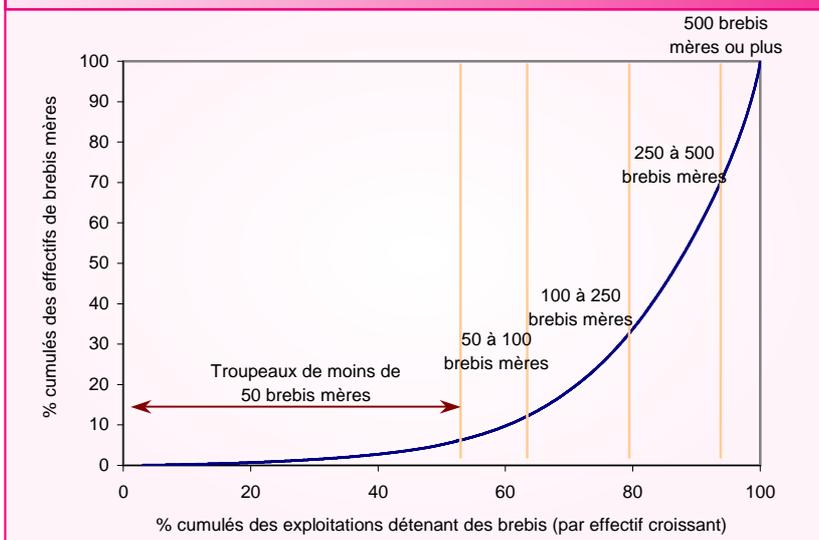
		Petites	Moyennes	Grandes
2010	Nombre d'exploitations	44 %	32 %	24 %
2010	Effectifs de brebis mères	9 %	50 %	41 %
2010	SAU moyenne (ha)	9	75	146
2010	Nombre d'UTA par exploitation	0,4	1,3	2,2
2000	Nombre d'exploitations	49 %	34 %	17 %
2000	Effectifs de brebis mères	12 %	57 %	31 %
2000	SAU moyenne (ha)	8	67	121
2000	Nombre d'UTA par exploitation	0,4	1,4	2,2

Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

### Des exploitations individuelles toujours très présentes...

Il s'agit d'une caractéristique forte de l'élevage ovin. Quelles que soient les régions d'élevage, les exploitations individuelles sont encore, en 2010, les plus nombreuses.

### 7 brebis mères nourrices sur 10 dans les troupeaux de 250 têtes ou plus



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Au niveau national, elles représentent 81 % des structures et 79 % en Poitou-Charentes pour 64 % des brebis mères. En 2000, c'était 86 % des exploitations ovines picto-charentaises, 88 % au niveau national.

Les exploitations individuelles sont également majoritaires au sein du champ restreint des exploitations moyennes et grandes (exploitations ayant une PBS d'au moins 25 000 euros) qui élèvent 90 % du troupeau régional. Elles comptent alors pour 64 % des structures et 60 % des brebis.

Les formes sociétaires se retrouvent le plus fréquemment dans les exploitations détenant des troupeaux de grande taille. Au-delà de 500 têtes, 53 % des exploitations, soit 66 % des effectifs de brebis ont un statut de société avec un léger avantage pour les groupements agricoles d'exploitation en commun (GAEC).

Les parts des exploitations individuelles sont les plus élevées en Charente (84 % des exploitations pour 73 % des effectifs) et Charente-Maritime (80 % des exploitations pour 72 % des effectifs).

### ... au devenir incertain

Un peu plus de 6 exploitations sur 10 ont, au moins, leur chef ou un coexploitant âgé de 50 ans ou plus en 2010.

### Le statut d'exploitation individuelle caractérise l'élevage ovin

Exploitations en %	Elevage ovin		Elevage caprin		Elevage de vaches laitières		Elevage de vaches nourrices		Elevage porcin		Elevage avicole	
	Toutes exploitations	Moyennes et grandes	Toutes exploitations	Moyennes et grandes	Toutes exploitations	Moyennes et grandes	Toutes exploitations	Moyennes et grandes	Toutes exploitations	Moyennes et grandes	Toutes exploitations	Moyennes et grandes
Exploitation individuelle	79	64	48	43	36	33	60	53	52	44	47	45
GAEC	7	11	21	23	32	34	14	17	14	16	11	12
EARL	11	20	26	29	27	28	21	24	23	27	28	29
Autres formes juridiques	3	5	5	5	5	5	5	6	11	13	14	14

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Parmi ces exploitants, les trois quarts ne savent pas qui leur succédera quand ils partiront à la retraite.

Pour les exploitations les plus représentatives en nombre de brebis mères, détenant des troupeaux 250 à 500 têtes, la part des exploitations dans cette situation est de 69 %, elle est de 79 % pour les exploitations individuelles.

Les éleveurs ovins, comparés à l'ensemble des exploitants picto-charentais, sont en moyenne plus âgés d'un an (52 ans contre 51 ans). Seulement 4 % des chefs et co-exploitants ont moins de 30 ans et 58 % d'entre eux ont plus de 50 ans.

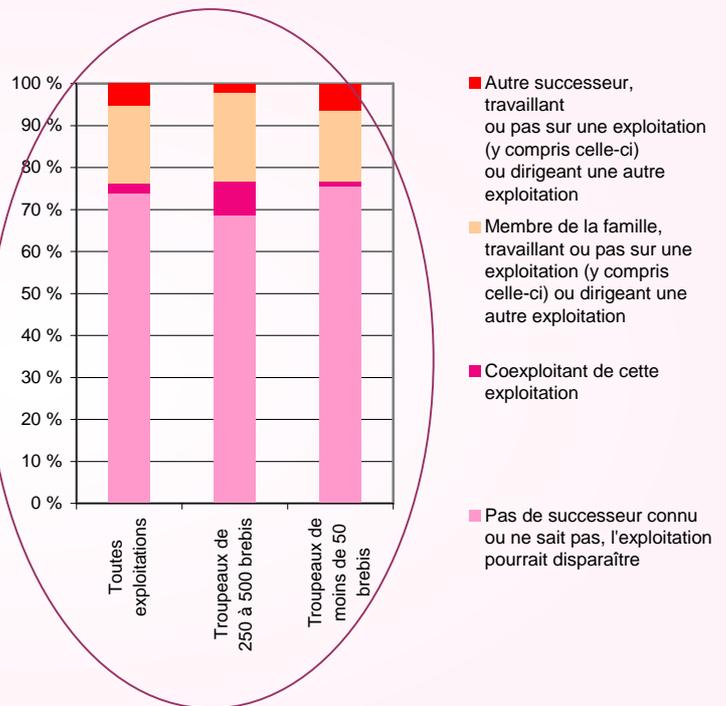
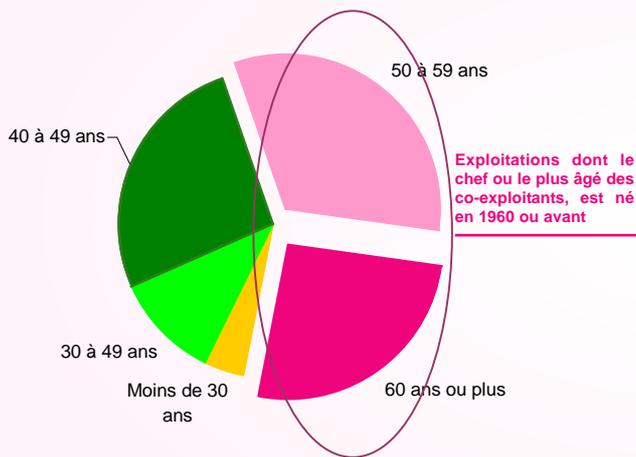
Toutefois, plus les troupeaux sont grands, plus la moyenne d'âge des chefs et coexploitants diminue. Ainsi, 8,3 % d'entre eux, détenant plus de 500 brebis, ont plus de 60 ans contre 43 % pour les troupeaux de moins de 50 brebis.

Les 3 351 élevages ovins, représentent 13 % des exploitations régionales et 14 % des actifs permanents agricoles picto-charentais.

5 700 actifs permanents sont employés dans les exploitations ovines de la région. En moyenne, 1,7 actif permanent est nécessaire pour la conduite de l'exploitation.

### Plus de 7 exploitants sur 10 âgés de 50 ans ou plus ne savent pas s'ils auront un successeur

#### 58 % des chefs d'exploitation et des coexploitants ont plus de 50 ans



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Le travail dans les exploitations ovines est encore, en 2010, majoritairement assuré par la main-d'œuvre familiale. 87 % de la quotité de travail nécessaire au fonctionnement des exploitations ovines sont produits par les chefs d'exploitation, les coexploitants et les membres de leur famille.

Ces personnes fournissaient 90 % du travail en 2000. Les chefs d'exploitation et coexploitants assument, à eux seuls, 73 % du travail.

Le recours aux salariés permanents est plus rare que dans les autres productions d'élevage. 9 % des exploitations ovines ont ainsi employé au moins un salarié permanent en 2010, ce qui équivaut à 8,6 % de la quotité totale de travail.

La productivité du travail a progressé entre 2000 et 2010. En 2000, le nombre de brebis mères par UTA était de 92 contre 116 en 2010.

### En quelques chiffres ...

	Charente	Charente-Maritime	Deux-Sèvres	Vienne	Poitou-Charentes
Nombre d'exploitations	661	312	1 285	1 093	3 351
<b>Nombre de brebis mères</b>	<b>60 046</b>	<b>8 856</b>	<b>175 664</b>	<b>196 506</b>	<b>441 072</b>
Nombre d'agnelles de souche	9 788	1 285	37 758	37 488	86 319
Nombre total d'ovins	82 718	11 417	260 244	285 722	640 101
Nombre de places d'agneaux à l'engraissement	18 701	6 627	108 530	94 057	227 915
Main-d'œuvre familiale (personnes)	966	473	2 067	1 708	5 214
Salariés permanents (personnes)	64	73	132	196	465
SAU moyenne (ha)	47	53	56	85	63

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

**Des surfaces avant tout dédiées aux fourrages pour une production d'agneaux traditionnellement finis à l'herbe**

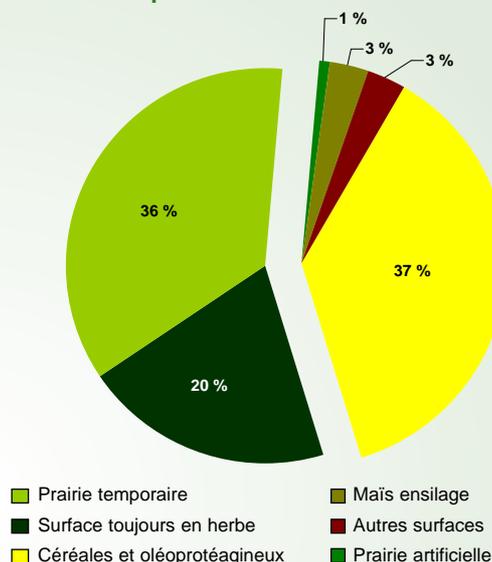
Les principales zones de production ovine de la région sont, de part leurs caractéristiques pédologiques, destinées principalement à la production d'herbe.

Le système de production traditionnel picto-charentais est basé sur des agnelages de fin d'hiver et des agneaux finis à l'herbe. L'assolement des exploitations ovines est le reflet de cette caractéristique. Ainsi, la surface fourragère principale de l'exploitation ovine picto-charentaise compte pour 61 % de la surface agricole utilisée. Plus les troupeaux sont grands, plus cette proportion augmente. La part de la surface fourragère principale dans les exploitations de plus de 500 brebis atteint ainsi 78 % de la SAU.

Depuis 2000, l'assolement type de l'exploitation ovine picto-charentaise n'a quasiment pas évolué.

Toutefois, progressivement, certains éleveurs se sont orientés vers la production d'agneaux finis en bergerie en intensifiant légèrement leur système d'exploitation, notamment l'utilisation des surfaces fourragères. La prairie temporaire domine ainsi la surface fourragère principale et ceci d'autant plus que les troupeaux sont grands.

**L'assolement de l'exploitation ovine picto-charentaise en 2010**



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

**Nombre de places dédiées spécifiquement à l'engraissement des agneaux**

	2000	2010
<b>Poitou-Charentes</b>	<b>214 000</b>	<b>228 000</b>
Ventilation départementale (%)		
Charente	8	8
Charente-Maritime	1	3
Deux-Sèvres	12	48
Vienne	79	41

Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

**Types d'agneaux produits**

Part (%)	2001	2008
<b>Agneaux d'herbe <sup>(1)</sup></b>	<b>53</b>	<b>37</b>
Agneaux de bergerie <sup>(2)</sup>	42	60
Agneaux légers	2	1
Agneaux de lait	1	0
Autres agneaux	2	2

<sup>(1)</sup> Le terme d'agneau d'herbe concerne des agneaux sortis au pâturage avec leur mère où ils peuvent être complémentés. Leur engraissement se termine parfois en bergerie.

<sup>(2)</sup> Le terme d'agneau de bergerie concerne les agneaux élevés et finis en bergerie.

Source : Agreste - Enquêtes bâtiments d'élevage 2001 et 2008

**Pour en savoir plus**

Agreste Poitou-Charentes n° 18 - Septembre 2011 - " L'élevage en Poitou-Charentes "

Agreste Poitou-Charentes n° 20 - Septembre 2011 - " RA 2010 Poitou-Charentes - Premières tendances "